



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES

Direction Juridique et Conformité

Edlira NANO

Pour « La quadrature du net »

Envoi par mail : [dada+request-633-
c133d50c@madada.fr](mailto:dada+request-633-c133d50c@madada.fr)

Affaire suivie par : Pauline HOSTEN
Objet : Votre demande de communication de
documents administratifs du 01.03.2021
PJ : Arrêté préfectoral du 24.06.2020

Amiens, le **27 AVR. 2021**

Madame, Monsieur,

Par courriel du 1^{er} mars 2021, vous sollicitez la communication des « arrêtés préfectoraux autorisant l'installation de caméras de surveillance » sur le territoire de la Commune d'AMIENS.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral n°20/148 portant autorisation d'un système de vidéoprotection, en date du 24 juin 2020.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe

Christelle FAIRIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Cabinet de la préfète
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité publique et de la réglementation
Section de la police administrative

Arrêté n°20/148 portant autorisation
d'un système de vidéoprotection

La préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu les décrets n° 97-46 et n° 97-47 du 15 janvier 1997 relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 03 octobre 2019 nommant M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2020 portant modification d'un système de vidéoprotection ;

Vu la demande présentée par Mme Brigitte FOURE, maire de la ville d'Amiens, en vue d'obtenir la modification du système de vidéoprotection ;

Considérant que la demande de modification est constituée conformément aux textes applicables en matière d'exploitation de système de vidéoprotection concernant les voies publiques ou les espaces ouverts au public ;

Considérant que la demande de modification sollicitée porte sur la sécurisation de secteurs sensibles ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à respecter les libertés individuelles ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Mme Brigitte FOURE maire d'Amiens est autorisée, sous réserve du respect des dispositions édictées dans le présent arrêté, à modifier le système de vidéoprotection précité, conformément au dossier enregistré sous le numéro 2010/0203.

Article 2 : L'autorisation délivrée est valable à compter de la date du présent arrêté, jusqu'au 25 octobre 2020, pour 129 caméras visionnant la voie publique avec une durée de conservation des images de 15 jours.

En application de l'article R.252-11 du code de la sécurité intérieure, le titulaire de l'autorisation est tenu d'informer préalablement la préfète de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection.

Article 3 : Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi, à savoir : la prévention des atteintes aux biens, sécurité des personnes, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention d'actes terroristes, prévention du trafic de stupéfiants, constatation des infractions aux règles de la circulation et secours à personnes, défense contre l'incendie, préventions des risques naturels ou technologiques.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.
Les caméras devront être munies d'un dispositif, ou orientées de telle sorte que les lieux privés ne puissent pas être observés.

Article 4 : Le public devra être informé par une signalétique appropriée :

- de manière claire, permanente et significative, à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

- l'affichette mentionnera les références du code de la sécurité intérieure susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

- le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Mme Brigitte FOURE, maire d'Amiens, place de l'Hôtel de Ville à Amiens (80027).

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 6 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Les personnes dont le nom figure en annexe 2 du présent arrêté sont habilitées à accéder aux images au sein du centre de sécurité urbaine, situé 12 Place au Fil à Amiens.

Les personnes dont le nom figure en annexe 3 du présent arrêté sont habilitées à accéder aux images au sein du poste de commandement communal, situé 1 rue de la Malmaison à Amiens.

Article 7 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 15 jours.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert aux agents de police ou de gendarmerie nationales individuellement désignés et dûment habilités à cet effet. Dans ce cas, ces services pourront conserver les enregistrements ou les images durant une période de 30 jours, décompté à partir du moment où ils ont reçu transmission des images ou y ont eu accès.

Article 8 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 9 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions des articles L. 253-5 du code de la sécurité intérieure ainsi que 19 et 20 du décret du 17 octobre 1996 modifié susvisés.

Article 10 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images, etc.).

Article 11 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Article 12 : L'arrêté du 23 avril 2020 est abrogé.

Article 13 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme, le maire d'Amiens et le directeur départemental de la sécurité publique de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 24 JUIN 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Antoine LUNQUETTE



VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès de la préfète de la Somme, direction des sécurités, bureau de la sécurité publique et de la réglementation, section de la police administrative, 51 rue de la République 80020 Amiens,
- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75800 Paris cedex 08,

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 Amiens ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique

Annexe 1
Système de vidéoprotection de la Ville d'Amiens visionnant la voie publique
Implantation des caméras:

001	APS	12 Place au fil
002	Verrière	1 Place Alphonse Fiquet
003	Gontier	1 rue Léon Gontier
004	Vogel	33 Place Vogel
005	Hôtel de Ville	1 rue Gresset
006	Albert Dauphin	10 rue Albert Dauphin
007	Vergeaux	10 – 12 rue des Vergeaux
008	Sergents	5 rue des Sergents
009	Gambetta	1 Place Gambetta
010	Duméril	1 rue de la République
011	Firmin Leroux	17 rue des 3 Cailloux
012	Robert de Luzarches	25 rue des 3 Cailloux
013	Jules Bocquet	3 rue Robert de Luzarches
014	Porion	1 rue Porion
015	Goblet/Hugo	1 rue Victor Hugo
016	Saint Michel	4 Place Saint Michel
017	Henri IV	1 rue Henri IV
018	André	25 rue André
019	Place du Don	9 Place du Don
020	Hocquet	78 rue du Hocquet
021	Branly	4 Boulevard Carnot
022	Otages	Mail Albert 1er
023	Saint Roch	6 Boulevard Garibaldi
024	Francs Muriers	Rue des Francs Muriers
025	Boulevard du Cange	22-24 rue Parmentier
026	Amiral Courbet	63 rue de l'Amiral Courbet
027	Square Saint Denis	28 Place René Goblet
028	Fiquet	4 Place Alphonse Fiquet
029	Pont Noyelles	341 Chaussée Jules Ferry
030	Chateaudun	387 Avenue du 14 juillet
031	Mercure	21-23 rue Flatters
032	Goblet/Amiral Courbet	11 Place René Goblet
033	Nautilus	28 rue Léo Lagrange
034	Belle Vue	21 rue Léo Lagrange
035	Atrium Nord	39 Avenue de la Paix
036	Atrium Borne	Avenue de la Paix
037	Guynemer	18 Avenue de la Paix
038	Messenger	Rue Messenger
039	Léo Lagrange	Rue Léo Lagrange
040	Fafet	Rue du Docteur Fafet
041	Citadelle	Chaussée Saint Pierre
042	Balzac	Bâtiment n°2
043	Roubaix	6 rue Balzac
044	Pôle échange Nord	Avenue de la Paix
045	Longueville	93 Mail Albert 1er
046	Simone Signoret	121 rue Simone Signoret
047	Etoile du Sud	11 rue Roger Salengro
048	Tour du Marais	Rue Simone Signoret
049	Square des 4 Chênes	10 Square Friant
050	Etouvie Sud	1 Place du Pays d'Auge
051	Diapason	1 Place du Pays d'Auge
052	Beauvillé	Rue de Verdun
053	Marcel Paul	1 rue Roger Salengro
054	Philéas Lebesgue	28 rue Philéas Lebesgue
055	Etouvie	Ile de France/Avenue de Picardie

Annexe 1
Système de vidéoprotection de la Ville d'Amiens visionnant la voie publique
Implantation des caméras:

056	Etouvie	Avenue de Picardie
057	Allée de la Licome	Parking Mégacité
058	Intersection Boulevard de Bapaume/Saint-Fuscien	Boulevard Saint-Quentin, Boulevard de Bapaume et rue Saint-Fuscien
059	Intersection Avenue Georges Pompidou/ rue du Château Milan	Avenue Pierre Mendès France, rue des Prés Fôrets
060	15 rue Saint-Leu	Rue des Majots, Petite Rue Saint-Leu et Square Edouard Demuin
061	Rue des Archers	Rue Canteraine, rue Edmond Fontaine
062	22 Allée Pierre Rollin	Rue Pierre Rollin, Allée Pierre Rollin et Allée des Rencontres
063	Colvert	Place du Colvert
064	Mairie Sud/Est	Square Rollin
065	Europe	Carrefour Avenue de l'Europe/rue Maurice Ravel
066	Roosevelt	Carrefour rue Terral/rue Franklin Roosevelt
067	Square Samarobrive	Square Samarobrive/rue des Francs Muriers
068	Paul Claudel	Carrefour Paul Claudel/Avenue du 14 juillet 1789
069	Jacques Duclos	Carrefour Jacques Duclos
070	Dewailly	Angle Amiral Lejeune/Cloître Dewailly/rue Robert Pierre
071	Jardin Gothique	Impasse Joron/Jardin gothique
072	Salengro	Angle rue Simone Signoret/mail Roger Salengro
073	171 rue Saint-Leu	MoulinPasse-Avant
074	Route d'Abbeville: Rond-point côté rue du Faubourg de Hem	Rue du Faubourg de Hem, rue d'Australie, rue de Saveuse, rue d'Abbeville
075	Rue Zamenhof	Parking Montesquieu 1
076	Rue Zamenhof	Parking Montesquieu 2
077	Place Aristide Briand	Place Aristide Briand, rue Daveluy
078	Ecole maternelle Rochefoucauld	Cour de récréation école maternelle Rochefoucauld, Aire de Jeux, rue Marivaux
079	Rue Jules Barni, gare SNCF entrée Barni	Rue Jules Barni, rue Charles de Foucauld, Passage Alphonse Fiquet
080	Gare SNCF: entrée principale Alphonse Fiquet	Entrée gare SNCF, Place Alphonse Fiquet
081	3 Avenue Jules Vallès	Rue Jules Vallès, Rond-point: avenue du Languedoc, Avenue de Bourgogne et avenue Jules Vallès, carrefour: Avenue Jules Vallès et rue Louise Michel, Place de Corbières
082	Rue Marivaux Bâtiment n°1	Rue Marivaux, rue Bossuet
083	Avenue de la Commune de Paris	Avenue de la Commune de Paris, Avenue de Bourgogne, rue de Savoie
084	Parc Saint-Pierre	Parc Saint-Pierre
085	Rue André Dumoulin	Z.I. Nord
086	Rue André Dumoulin	Z.I. Nord
087	Rue Vulfran Warmé	Caméra Arcade
088	Rue de Cagny	
089	Rue de Cagny	Rés. Le Chevalier bat. n°15
090	Rue Salvador Allendé	Par de la Hotoie

Annexe 1
Système de vidéoprotection de la Ville d'Amiens visionnant la voie publique
Implantation des caméras:

091	Avenue de l'Hippodrome	Parking Mégacité
092	Avenue de l'Hippodrome	Parking Mégacité
093	Avenue de l'Hippodrome	Parking Mégacité
094	Avenue de l'Hippodrome	Parking Mégacité
095	Avenue de l'Hippodrome	Parking Mégacité
096	Rue Botticelli	Shopping promenade-green center
097	Avenue de l'Europe	Shopping promenade-green center
098	Place Saint-Julien	
099	Rue des Français Libres	Citadelle (1)
100	Rue des Français Libres	Citadelle (2)
101	Rue des Français Libres	Citadelle (3)
102	Rue des Français Libres	Citadelle (4)
103	Rue des Français Libres	Citadelle (5)
104	Rue des Français Libres	Citadelle (6)
105	Rue des Français Libres	Citadelle (7)
106	Rue des Français Libres	Citadelle (8)
107	Rue des Français Libres	Citadelle (9)
108	Rue des Français Libres	Citadelle (10)
109	Rue Alfred Catel	Zac Montières
110	rue Sully	Zac Montières
111	Carrefour rue Maberly/Sully/Catel	Zac Montières
112	Carrefour Sully/Maberly	Zac Montières
113	Route d'Abbeville	Zac Montières
114	Rue du Docteur Fafet	Albatros
115	Edmond Fontaine	
116	Rond point av de Grâce/Rue Haute des Champs	
117	Eloi Morel/bd Baraban	
118	Allée des Cyprès Chauves	Baraban
119	Avenue du Général Foy	Faidherbe
120	Avenue du Général Foy	Foch
121	31 rue des Majots	Majots
122	Rue Fénelon	
123	Avenue de la Défense Passive	
124	Rue Voltaire	
125	Rue Montaigne	
126	Rue Beaumarchais	
127	Rue Puvis de Chavannes	
128	Rue de la République	
129	Rue Emile Francfort	